

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE SCEAUX

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 12 février 2015

4-2-1B- PLAN DE LA ZPPAUP ET PERIMETRES DE PROTECTION DES BATIMENTS DE FRANCE

Périmètre ZPPAUP

Abords Monuments
Historiques classés
(en sites classés et hors
territoire communal)

Sites classés

Édifices protégés au titre des
Monuments Historiques

- 1 Villa Larrey
- 2 Le Châlet Blanc
- 3 Lycée Marie Curie
- 4 Église Saint Jean Baptiste
- 5 Lycée Lakanal
- 6 Villa Trapeur
- 7 Ancien marché aux bestiaux
- 7bis Maison André Lurcat
- 7ter Maison et jardin 31 rue Paul Couderec

- 8 Portail du petit château
- 9 Pavillon de l'Aurore
- 10 et 10 bis Statues
- 11 Bassin circulaire
- 12 Entrée du Parc (pavillons des gardes, pont,
fosse, groupe de Coyseux)
- 13 Orangerie
- 14 Bassin circulaire
- 15 Balustrade des pintades
- 16 Bassin circulaire
- 17 Bain des Chevaux
- 18 Statue
- 19 Statue
- 20 Statue
- 21 Statue
- 22 Grand canal
- 23 Statue
- 24 Statue
- 25 Pavillon de Hanovre
- 26 Statue (Anson)
- 27 Bassin de l'octogone
- 28 Statue (Anson)
- 29 Villa Hennebique (Bourg la Reine)
- 30 Pavillon Colbert (Chatenay-Malabry)
- 31 Statue
- 32 Statue

Périmètres de protection suspendus
dans le cadre de la ZPPAUP

Périmètres de protection conservés
dans le cadre de la ZPPAUP

Abords Monuments
Historiques inscrits
(en sites classés et hors
territoire communal)

Périmètre de protection modifié

Secteur Centre ancien

Secteur Pavillonnaire
homogène

Secteur Lotissement du
Parc de Sceaux

Secteur Résidence des
Bas-Coudrais

Allée d'Honneur

Grands Lycées
(protection MH)

